

### L'ajournement

Le député n'ignore pas que c'est un domaine de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin) peut difficilement agir de son propre chef malgré son désir de se rendre aux suggestions du député avec qui je suis, sinon entièrement, du moins partiellement d'accord. Il ne fait pas de doute que le ministre a un rôle à jouer dans ce domaine et je crois qu'elle est prête à faire fonction de catalyseur pour permettre au gouvernement fédéral de donner le ton dans ce domaine et amener ainsi les gouvernements provinciaux à négocier avec ses fonctionnaires qui s'intéressent tout autant qu'elle à cette question.

● (2227)

Je peux donc dire au député que nous étudions la question et qu'il continuera d'en être ainsi et je le remercie d'avoir soulevé cette affaire devant la Chambre.

### LA SANTÉ—LA DISPONIBILITÉ DE LA SACCHARINE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, il y a deux jours, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin) pour savoir si le gouvernement reconsidérerait son intention d'interdire la vente de la saccharine, décision qui doit entrer en vigueur dans un avenir assez rapproché et qui vise à limiter la vente de la saccharine aux pharmaciens et à l'interdire aux épiciers et aux autres marchands qui la vendent à l'heure actuelle sans ordonnance et sous forme de comprimés.

On se souviendra que l'an dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a publié un rapport selon lequel des expériences effectuées sur des cobayes avaient démontré que lorsque ces animaux consommaient de grandes quantités de saccharine ils avaient d'avantage tendance à être victimes du cancer de la vessie. Le gouvernement a réagi en interdisant aux fabricants d'ajouter de la saccharine aux boissons sucrées en cannettes et aux aliments. En janvier dernier, la Direction générale de la protection de la santé a émis le communiqué n° 518 qui stipulait que la vente de la saccharine serait interdite dans les épicerie aussitôt qu'un décret du conseil serait adopté, et que seules les pharmacies pourraient en vendre. Je sais qu'on a proposé que la saccharine soit retirée des comprimés de toutes sortes et des pâtes dentifrices à la fin de cette année. Sauf erreur, dans bien des provinces, les pharmacies comptent non seulement placer la saccharine dans un endroit spécial mais aussi la vendre en cachette.

Si le gouvernement met son dessein à exécution, les personnes qui suivent un régime à base d'une réduction de consommation d'hydrates de carbone, et les diabétiques, surtout ceux qui habitent des coins perdus, où l'on ne trouve pas de pharmacie ni de droguerie, auront des problèmes. S'il faut modifier la composition du dentifrice, des comprimés et des autres produits qui contiennent une quantité infime de saccharine, leur prix augmentera pour le consommateur. L'introduction d'un succédané de la saccharine dans les produits pharmaceutiques coûte environ \$25,000, si je ne m'abuse. Je pense que le gouvernement a pris toutes les précautions qui s'imposaient en interdisant aux fabricants d'ajouter de la saccharine dans les boissons gazeuses et dans les denrées alimentaires; on ne la trouve donc plus que comme succédané du sucre de table ou sous forme de comprimés.

[M. Rynard.]

Les résultats des études menées aux États-Unis, et notamment le rapport interministériel qui a été publié au mois de janvier, n'ont ni infirmé ni confirmé la théorie de la nocivité de la saccharine pour les souris, à plus forte raison pour les êtres humains. Aux États-Unis, une étude exhaustive coûtant 1.4 million de dollars est en cours cette année pour essayer de déterminer si la saccharine a des effets nuisibles pour les animaux de laboratoire ou pour l'homme. Étant donné que l'on a déjà fait preuve d'une prudence raisonnable, il me semble que nous ne devrions pas aller plus loin. Il me paraît peu sage de n'autoriser exclusivement que les pharmacies à vendre de la saccharine et d'interdire aux fabricants d'en mettre dans les produits pharmaceutiques même des quantités minimales, avant que les études en cours aux États-Unis et dans d'autres pays ne nous apportent de nouvelles preuves de la nocivité de cette substance.

Il n'est aucunement prouvé que la saccharine présente un danger quelconque pour l'homme. Je crois même qu'un projet de recherche a démontré que chez les diabétiques le cancer de la vessie était plus rare que chez les autres personnes. Je crois donc que le gouvernement devrait attendre l'année prochaine ou jusqu'à ce que l'on possède des preuves plus solides des effets nuisibles de la saccharine. En interdisant la vente dans les magasins à rayons et ne l'autoriser que dans les pharmacies cause beaucoup d'inconvénients aux consommateurs, surtout dans les régions rurales, aux diabétiques et aux personnes qui suivent régime à faible teneur calorique.

● (2232)

Je vais citer un extrait d'une étude pertinente pour montrer qu'en aucun autre pays, il n'a été question de limiter l'emploi de la saccharine dans la nourriture, encore moins d'en interdire la vente ailleurs que dans les pharmacies. Je veux vous citer ce que rapporte le Centre allemand de recherche sur le cancer de Heidelberg, et plus précisément M. Dieter Schmahl, qui n'a eu que ceci à dire, jusqu'ici, après seulement deux ans d'expériences au cours desquelles il administre de la saccharine à des rates gravides:

... le fait qu'on ait pu, pendant toute une vie, employer un additif alimentaire en quantités démesurément élevées, comme dans l'expérience faite au Canada, prouve surtout qu'il n'est pas toxique.

Qu'on me permette de citer, en outre, la revue médicale britannique, *Lancet*.

... l'étude des Américains Wynder et Goldsmith qui concluait ainsi: «les usagers de la saccharine sont moins exposés au cancer de la vessie que ceux qui n'en font pas usage».

Cette revue médicale est très prestigieuse.

D'ici qu'on soumette plus de preuves concluantes à la collectivité scientifique, il me semble prématuré d'adopter ce décret du conseil qui restreindra la vente de la saccharine aux seules pharmacies. Ce produit est sur le marché depuis des années. Des milliers de tonnes, en fait, ont déjà été consommées par ceux qui veulent réduire leur consommation de sucre. A mon avis, la direction de la protection de la santé devrait réfléchir encore avant que le gouvernement n'adopte ce décret du conseil.

**M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le député a traité de cette question à plus d'une occasion à la Chambre et à l'extérieur. On tiendra sûrement compte du point qu'il fait ressortir. Il est vrai, sauf erreur, que même si des rats ont souffert du cancer en plus grand nombre